

# INFORMATIONS MUNICIPALES



24 juin 2016

## Municipalité – Répartition des dicastères

Legislature 2016-2021



### Denis GROSJEAN (syndic)

- Admin. générale
- Relations publiques
- Personnel communal
- Service technique et constructions
- Bâtiments
- Police
- Energies renouvelables



### Etienne CHERPILLOD (vice-syndic 2016-2017)

- Instruction publique
- Parascolaire
- Forêts
- Terrains
- Parcs et places



### Rémy FAVRE

- Routes
- Service des eaux
- Egouts et épuration
- Eclairage public
- Gaz/Télécommunications
- Informatique
- Défense incendie
- Protection civile



### Oxana GUEISSAZ

- Finances
- Affaires sociales
- Santé publique
- Séniors
- Transports
- Cimetière



### Urbain CHERPILLOD

- Ordures et déchets
- Police sanitaire
- Culture et loisirs
- Jeunesse
- Sports
- Cultes

---

#### Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00  
Tél. 021 903 26 74 - Fax 021 903 29 43 – [commune@vucherens.ch](mailto:commune@vucherens.ch) - [www.vucherens.ch](http://www.vucherens.ch)

## Restriction du trafic - Chemin forestier de Vucherens à Syens passant à travers le bois du Biolley

Pour garantir la tranquillité de la forêt et de sa faune et aussi faciliter le travail forestier, la traversée du bois du Biolley sera interdite aux voitures automobiles, aux motos et cyclomoteurs à l'exception des exploitants forestiers et des usagers ayant loué le refuge.



Exploitation forestière  
autorisée

Location refuge  
autorisé

Conformément à la publication de la Feuille des Avis Officiels (FAO) du 21 juin 2016, un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal peut être interjeté dans les 30 jours suivant la parution de l'article dans la FAO. Il s'exerce par un mémoire à l'adresse de cette autorité (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne).

Le dossier peut être consulté au greffe municipal ainsi qu'à la Direction générale de la mobilité et des routes.

## Fermeture estivale du bureau communal



Le bureau sera fermé du 25 juillet au 5 août 2016 inclus.

*La Municipalité*

---

### Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00  
Tél. 021 903 26 74 - Fax 021 903 29 43 – [commune@vucherens.ch](mailto:commune@vucherens.ch) - [www.vucherens.ch](http://www.vucherens.ch)